



Conseil de l'emploi et de la formation (CEF)

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS LIÉES AU TRAVAIL AVEC LES ÉQUIDÉS

Pour une présentation des certifications sous forme de blocs de compétences

(Proposition n° 2 - DALTE)

Bilan d'étape des travaux au 15 mars 2023

I - Missions et fonctionnement du Conseil de l'emploi et de la formation. Première expression de la proposition

Le Conseil de l'emploi et de la formation (CEF) est une instance de concertation entre l'ensemble des représentants de la filière équine, dont l'objectif est d'y favoriser le développement de l'emploi, la meilleure insertion professionnelle, les parcours de carrière et la meilleure adéquation entre les formations et les emplois.

Le CEF procède à des échanges et analyses, qui lui permettent d'émettre des « propositions » ou avis, adressés aux acteurs susceptibles d'être concernés par leur mise en œuvre, organismes et ministères certificateurs, autres ministères (chargé du travail, notamment), instances nationales (France compétence, Pôle emploi, ONISEP, etc.).

Le CEF fonctionne en réunions plénières (deux fois par an), à l'origine de groupes de travail spécifiques animés par un « pilote », qui approfondissent l'étude des propositions émises. Ils en rendent compte régulièrement à l'assemblée plénière, qui décide des suites à leur donner.

La réunion plénière du 29 septembre 2019, première réunion du CEF, a constaté qu'il convenait dorénavant de présenter dans une nouvelle forme les certifications à *France compétences* (FC), autorité nationale unique de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage créée l'année précédente par la loi. Cette nouvelle présentation consiste en ce que les certifications doivent obligatoirement être organisées en blocs de compétences (BC).

Le CEF a considéré qu'il convenait de travailler en commun ce sujet, au sein de la filière équine. Il a émis une proposition pour aller dans ce sens (proposition n° 2), exprimée sous la forme : « *Travailler la notion de « blocs de compétences » pour les formations de la filière en fonction des besoins des professionnels.* »

II - Contexte législatif et réglementaire – Intérêts pour la filière équine.

La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 avait introduit la notion de « *blocs de compétences* » comme « *partie identifiée de certification professionnelle* », classée au Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP), sans la rendre obligatoire.

C'est ce qu'a fait ensuite la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel*, (article 31) et son texte d'application, le décret n° 2018-1172 du 18 décembre 2018.

Les blocs de compétences sont définis comme des « *ensembles homogènes et cohérent de compétences contribuant à l'exercice autonome d'une activité professionnelle et pouvant être évaluées et validées* ». La loi précise qu'ils doivent être accompagnées de **référentiels d'activité, de compétences et d'évaluation** pour être inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Parmi les nombreux intérêts des blocs de compétences, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience (VAE), on notera qu'ils peuvent faciliter la fluidité des parcours professionnels, les apprenants pouvant obtenir ces blocs auprès de différents certificateurs. C'est une conséquence concrète de cette liberté, voulue par la loi. Les blocs de compétences sont des outils techniques nécessaires à sa mise en application.

France compétence précise d'ailleurs que des équivalences entre blocs peuvent être définies entre certifications d'un même certificateur, - elle le recommande explicitement -, et même entre certificateurs.

À titre d'exemple, s'agissant notamment du secteur équestre de la filière équine, on peut constater que les créateurs de centres équestres qui encadrent des activités d'équitation pour des clients sont également statutairement agriculteurs du fait de la nature de leur entreprise qui accueille des animaux de rente et parfois également en tant qu'éleveurs de chevaux. En ce sens, ils ont besoin de deux diplômes, donc d'une « biquilification » (cf. le [rapport de l'inspection de l'enseignement agricole et de la DGER](#) de 2015).

Leur proposer un parcours de formation intégré, compacté, gommant les redondances entre les deux diplômes, simple, lisible et individualisé, est une garantie de meilleur développement de l'activité et de l'emploi.

Pour se préparer au métier d'enseignant d'équitation qui désire également devenir propriétaire et/ou gérant d'un centre équestre, donc agriculteur, un [système d'équivalences](#) existe depuis plusieurs années.

(cf. arrêtés de 2012 et 2017 : https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/fichiers-communs/ref-com-fiche-equiv-bpjepe-1801.pdf).

Il permet l'articulation entre d'une part le BP JEPS activités équestres et d'autre part le BP REH, le BR REA, ou le Bac pro CGEH¹. Ce dispositif historique a été mis en place à la suite des orientations politiques données par les ministres de l'époque. Il convient de le maintenir et le nouveau dispositif des blocs de compétences le permettra toujours, à condition de s'organiser en amont en conséquence, entre certificateurs, ministères, fédération sportive délégataire et branche professionnelle.

Mais même pour un seul certificateur, comme le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA), la constitution sous forme de blocs de compétences de certifications telles que le CAP agricole de l'ad-cavalier d'entraînement ou de palefrenier soigneur, du même niveau de qualification (niveau 3), peut permettre des fluidités de parcours plus grandes, des reconversions éventuelles, voire même des allègements avec des certifications de niveau supérieur.

Dans une filière où les certifications sont très nombreuses², plus d'une cinquantaine, pas toujours très lisibles pour les usagers, dont certaines font référence à des compétences de même type, la création de blocs de compétences est une opportunité pour faciliter la lisibilité des parcours de formation. Elle peut éventuellement, si cela est souhaité, également amener à une réduction du nombre des certifications et une meilleure lisibilité.

III - Organisation et calendrier de travail adopté.

Le 4 mars 2020, lors de la deuxième réunion plénière du CEF, les acteurs concernés ont mis en évidence qu'ils n'avaient pas besoin d'une aide technique de l'IFCE pour les aider à écrire leurs certifications sous forme de blocs de compétences.

Ils ont, en revanche, exprimé leur volonté d'une plus grande concertation sur ce sujet à l'avenir, d'un travail en commun, pour définir ensemble un langage clair et partagé, donnant notamment davantage de visibilité aux parcours de formation pour celles et ceux qui s'y engagent.

À cet effet, il a été proposé de s'intéresser, par exemple, aux référentiels d'activité et de compétences, ou à une nouvelle présentation des blocs.

¹ BP JEPS : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, diplôme délivré par le ministère des Sports, qui permet d'encadrer une activité physique ou sportive contre rémunération, donc d'exercer la profession réglementée d'éducateur sportif ;

BP REH : brevet professionnel de responsable d'entreprise hippique ; BP REA : BP de responsable d'entreprise agricole ; Bac pro CGEH : baccalauréat professionnel de conduite et gestion de l'entreprise hippique, diplômes délivrés par le ministère de l'Agriculture qui permettent d'obtenir les aides à l'installation comme agriculteur.

²Cf. le tableau des « Parcours de formation aux métiers du cheval » in « METIERS et FORMATIONS », cahier spécial – Équi-ressources – IFCE – Septembre 2022

La « proposition n° 2 » a donc été maintenue et reconsidérée en ce sens.

3.1 - Premiers travaux – État des lieux – Été 2020.

À partir des données de France compétences (FC) étudiées en 2020, il a été mis en évidence, lors de la troisième réunion plénière du CEF du 22 octobre 2020, que de nombreuses certifications avaient déjà été déposées auprès de FC sous forme de blocs de compétences, pour inscription au RNCP : 64 % du nombre de formations concernées, pour, *a minima*, 181 blocs et 14 formations inscrites au répertoire spécifique (RS).

Le nombre de certificateurs (RNCP + RS) est de 23. Les principaux, en nombre de certifications, sont le ministère chargé de l'Agriculture et de la Solidarité alimentaire (MASA), le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, celui chargé des Sports (MSJOP), la Fédération française d'équitation (FFE), fédération délégataire, et la Commission paritaire nationale de l'emploi des entreprises équestres (CPNE EE), la branche professionnelle.

Une frise chronologique des échéances de dépôt des certifications auprès de France compétences a été réalisée par les pilotes du groupe de travail.

Elles ont proposé une approche métiers pour continuer à avancer sur ce sujet, dans le cadre d'un groupe de travail qui associerait, au moins dans un premier temps, les principaux certificateurs demandeurs (pour davantage de détails, voir le [compte rendu](#) de la réunion du CEF du 22 octobre 2020 et le [support de présentation](#)).

3.2 - Cas particulier des diplômes des ministères chargés de la Jeunesse et des Sports.

Il est à noter que, dans un premier temps, pour les formations aux métiers de l'animation et du sport certifiées par un diplôme de brevet professionnel, diplôme d'État ou diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (BPJEPS, DE et DES JEPS), les ministères chargés de la Jeunesse et des Sports (J & S) s'étaient vu reconnaître la correspondance entre les unités capitalisables (UC) de leurs diplômes et les blocs de compétences par le [décret n° 2020-25 du 13 janvier 2020](#).

Toutefois ces ministères ont estimé que ce « maillage » en 4 blocs de compétences (= UC) et leur dimensionnement (« gabarit » ou « granulométrie ») pouvait être reconsidéré, voire qu'ils n'étaient peut-être pas toujours suffisamment exprimées sous forme de compétences à posséder.

Le décret n° 2021-426 du 10 avril 2021 a effectivement abrogé cette correspondance entre UC et BC, dans son art. 5.

Mais, bien que les dispositions réglementaires de l'obligation de présentation des certifications sous forme de BC ne s'appliquent pas aux professions réglementées, comme celles de l'encadrement du sport, le ministère chargé des Sports a décidé, en

2021, de se plier à cette obligation. Plusieurs raisons en étaient sans doute à l'origine, dont le fait que le BPJEPS concerne à la fois à des professions réglementées (l'encadrement du sport) et non réglementées (l'animation). C'était également le seul moyen de maintenir ces possibilités d'équivalences entre certifications.

3.3 - Travaux de l'année 2021 – Prise en compte des calendriers de réforme des ministères certificateurs – Relations avec France compétences.

Différents contacts ont été pris début janvier 2021 avec le ministère chargé de l'Agriculture, direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER), par la CPNE EE, et le ministère chargé des Sports, direction des sports (DS), par le président du CEF, pour mettre en place ce groupe de travail.

Toutefois, dans le contexte de l'époque, marqué notamment par la fusion du ministère chargé des Sports avec celui de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, effective au 1^{er} janvier 2021, les cabinets, directions et bureaux concernés ont souhaité disposer d'un temps de concertation interne afin de déterminer une nouvelle stratégie, commune, en matière d'architecture des diplômes J & S et, par voie de conséquence, de définition des blocs de compétences.

Aussi la DS a fait savoir au président du CEF qu'elle souhaitait différer l'organisation de la réunion interministérielle proposée à ce sujet, associant les autres certificateurs (FFE & CPNE EE), jusqu'à l'aboutissement de cette concertation interne. Une visioconférence associant le bureau DS 3B, l'animatrice, un expert et le président du CEF, organisée le 27 janvier 2021, a permis de préciser la situation.

Depuis, la DS a confié à un cabinet privé (CG Conseil), peu avant l'été 2021, une mission pour l'aider à identifier des blocs de compétences communs aux BPJEPS et définir d'une nouvelle architecture de l'offre de certification. Ce cabinet a rendu ses conclusions le 7 janvier 2022. Un deuxième appel d'offre a été lancé pour y donner suites.

Par ailleurs, compte tenu du refus de France compétences (FC) d'inscrire ou de renouveler l'inscription de titres à finalité professionnelle (TFP) ou d'un certificat de qualification professionnelle (CQP), le président du CEF, sollicité par plusieurs membres du CEF, dont la CPNE-EE, a considéré opportun de se concerter avec cette autorité de régulation avant tout démarrage de ces travaux. Une réunion s'est tenue (en visioconférence) le 8 septembre 2021. (Son [compte-rendu](#) est accessible sur la page du CEF du site de l'IFCE).

Le président du CEF a considéré qu'avec le temps qui passait, le nombre de certifications déposées sous forme de blocs de compétence n'avait pu qu'augmenter, et atteindre des proportions importantes, ou exhaustives. Sauf exception, ce travail continuait à être fait sans concertation entre certificateurs.

C'était juridiquement acceptable (« *Un bloc commun peut être défini pour plusieurs certifications professionnelles par un même certificateur ou par plusieurs certificateurs.* » FC) mais insatisfaisant par rapport à l'objectif exprimés par les membres du CEF, de définition d'une méthodologie et d'un langage commun, dans l'intérêt, notamment, des usagers, ces blocs ainsi constitués étant, sauf exception, des

éléments d'un puzzle, incompatibles entre eux, compromettant la possibilité d'équivalence entre blocs.

Toutefois cela n'interdisait pas de continuer à travailler dans cette direction, puisque les certifications doivent être revues et présentées à FC tous les 5 ans. Il n'est pas impossible, à cette occasion, de les réexaminer entre plusieurs certificateurs.

S'agissant du ministère chargé de l'Agriculture, compte tenu du nombre très important de certifications qu'il gère, il n'envisageait pas de commencer la rénovation de celles relatives aux métiers du cheval en 2021/2022, considérant qu'il avait d'autres priorités.

Compte tenu des agendas respectifs des deux ministères concernés, le CEF a donc décidé de mettre ce dossier provisoirement en attente en 2021.

La réunion du CEF du 12 octobre 2021 (cf. son [compte rendu CEF n° 5](#), accessible sur le site de l'IFCE : <https://www.ifce.fr/wp-content/uploads/2021/11/CR-CEF-5-12-octobre-2021-VF.pdf>) a permis d'évoquer la suite à lui donner (méthode et calendrier), en présence, notamment, des deux ministères certificateurs et en meilleure connaissance de leurs orientations, pour pouvoir les prendre en considération. Les représentants de ces deux ministères ont indiqué en séance qu'ils étaient en relation et que les passerelles entre leurs certifications faisaient partie de leurs préoccupations, reconnaissant la nécessité d'harmoniser les calendriers.

S'agissant des travaux du CEF, il a été souligné que **le travail envisagé se situait en amont de la définition des blocs de compétences**, et que **cette définition n'appartenait qu'aux seuls certificateurs**, le CEF n'étant qu'une instance de concertation des membres publics et privés de la filière, ministères de tutelle inclus.

Ce travail en amont, **qui se limiterait seulement à des propositions**, pouvait néanmoins leur être utile, pour la filière équine, dont le secteur équestre, comme, éventuellement, au plan général. Il importait donc que ce travail soit engagé après entente de l'ensemble des partenaires concernés sur la méthode, et soit mené avec la participation de tous.

3.4 - Travaux de l'année 2022 – Mise en place et fonctionnement du groupe de travail « DALTE »

Constitution d'un comité de pilotage (COPIL DALTE)

Un comité de préfiguration s'est constitué en novembre 2021 pour engager ce travail en amont, composé de représentants des ministères de tutelle (Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation, ministère chargé des Sports), de la CPNE-EE, de la FFE, de la SHF, de la SFET, de l'AFASEC et de l'IFCE. Il a considéré qu'il convenait de constituer un comité de pilotage (COPIL) composé de représentants des certificateurs au sein du CEF, donc un sous-groupe du CEF, sans interdire bien évidemment à ses autres membres, non représentants de certificateurs, d'y participer s'ils le désiraient.

Réunion de cadrage préalable (COPIL DALTE 1)

Une première réunion plénière de ce comité de pilotage s'est tenue le 3 décembre (DALTE 1, compte rendu accessible avec ce lien) avec l'objectif de s'entendre collectivement sur un certain nombre de points, comme : la définition des objectifs du groupe de travail ; l'organisation du travail ; les sources et méthodes à utiliser et/ou rechercher ; les livrables à produire ; les métiers visés ; les partenaires à associer (de manière permanente ou selon les thèmes et métiers traités) ; le calendrier, etc.

Pour concrétiser « l'approche métier » envisagée (cf. supra), c'est-à-dire pour partir des réalités professionnelles actuelles telles que présentées dans les certifications, le premier COPIL DALTE a convenu de procéder à une description des activités à partir des référentiels concernés. L'acronyme DALTE, pour « Description des activités liées au travail avec les équidés », a donc été retenu pour ce groupe de travail et pour le tableau qu'il aurait à produire à cette fin.

Lors de cette réunion du 3 décembre 2021, il a de nouveau été rappelé que ce travail commun se situait « en amont » de la définition des « blocs de compétences » imposés aux certificateurs par la loi du 5 septembre 2018. Ses résultats ne pourront être que des suggestions et/ou propositions, qui leur seront adressées. Ils les reprendront ou non à leur compte, selon leurs souhaits.

À la suite de ce cadrage, les membres ont donc exprimé le besoin de dresser sous forme de tableau une cartographie des activités liées au travail avec les équidés. Cette cartographie, étape préalable à la réflexion de l'écriture des blocs de compétences par les certificateurs, devait être construite notamment, mais pas exclusivement, dans le but de mettre en évidence des passerelles et/ou équivalences possibles entre certifications ou encore des lacunes dans les contenus de formation. Il est également apparu lors de l'échange le besoin de communiquer et de travailler à partir d'un langage commun.

Pour faire suite aux souhaits exprimés lors du premier comité de pilotage, un sous-groupe de travail (DALTE 1.1) a été mis en place.

Vocabulaire commun et tableau de description des activités

Ce sous-groupe a en premier lieu retenu comme définition d'activité « un ensemble de tâches mobilisant des compétences déterminées ». L'activité est soumise à de multiples variations et contraintes dues à leur environnement mouvant et imprévisible. Elle nécessite de nombreuses adaptations aux situations rencontrées. Elle est rendue possible et à la fois limitée par les prescriptions qui lui donnent un cadre. Le concept d'activité est intimement lié au travail réel des acteurs. (Tourmen, 2007: <https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2007-hs-page-15.html>).

Le terme « activité » a été retenu en premier car de ce concept découle l'analyse du travail et donc la détermination des compétences à mobiliser et à développer. En

effet, contrairement à la « tâche », « l'activité » renvoie davantage au travail réel exercé par un individu plutôt qu'au travail prescrit.

Ensuite, le groupe s'est attaché à concevoir la structure du tableau DALTE servant de base pour le référencement des activités liées au travail avec les équidés à partir des référentiels d'activité des certifications. Pour plus de simplicité et de facilité de lecture, ce tableau a été dédoublé par niveau de certification.

Familles d'activités retenues et référentiels étudiés

Le 7 mars 2022, le comité de pilotage s'est de nouveau réuni ([DALTE 2](#), compte rendu accessible avec ce lien) pour débattre à partir des premiers travaux réalisés. La définition d'activité proposée par le groupe de travail DALTE 1.1 a été retenue à l'unanimité. Quant au tableau DALTE, des modifications ont été apportées sur l'intitulé et la répartition des activités en grandes familles. À cette date, les familles d'activités retenues ont été :

- Assurer la mise en œuvre de la reproduction de l'espèce équine (et asine) et contribuer à son amélioration génétique.
- Débourrer, entraîner, valoriser, employer les équidés.
- Enseigner, accompagner, animer la pratique liée aux équidés.
- Assurer les soins quotidiens aux équidés, les manipuler et les déplacer.
- Veiller au bien-être animal.
- Entretenir la structure, les sols et le matériel.
- Assurer l'administration et la gestion (stock, comptabilité).
- Travailler en équipe (manager, faire état de son travail, assurer la sécurité de l'équipe).
- Commercialiser et valoriser les produits et services (équidés, saillies, prestations, etc.).
- Assurer la stratégie de l'entreprise.
- Accueillir, animer, promouvoir l'entreprise.

Pour continuer de faire progresser cette structure et les informations qui en ressortent, les membres du COPIL ont décidé de compléter le tableau avec les référentiels des certifications estimées prioritaires (*voir infra*), vingt-et-une, en l'occurrence. Une fois ce premier référencement effectué, les certificateurs pourraient travailler au repérage des passerelles, des manquements, etc.

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Accompagnateur de Tourisme Équestre (ATE)• Animateur d'Équitation (AE)• Bac pro Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole (CGEA)• Bac pro Conduite et Gestion de l'Entreprise Hippique (CGEH)• Brevet professionnel de la jeunesse, éducation populaire et sports (BPJEPS)• Brevet professionnel Responsable d'Entreprise Agricole (BPREA)• Brevet professionnel Responsable d'Entreprise Hippique (BPREH)• Cavalier de Pré-entraînement option Débourage• Certificat d'aptitude aux fonctions de chef de centre (Licence de chef de centre d'insémination) |
|--|

- Certificat d'aptitude aux fonctions d'inséminateur (Licence d'Insémination)
- Certificat d'aptitude professionnelle agricole Lad - cavalier d'entraînement (CAPaLad-Cavalier d'Entraînement)
- Certificat d'aptitude professionnelle agricole Palefrenier soigneur (CAPa Palefrenier Soigneur d'Équidé)
- Certificat de qualification Professionnelle Enseignant animateur d'équitation (CQP EAE)
- Certificat de spécialisation débardage par traction animale (CS DTA)
- Certificat de spécialisation Option Éducation et Travail des jeunes équidés (CS ETJE)
- Certificat de spécialisation Option Utilisateur et Conduite d'Attelage de Chevaux (CS UCAC)
- Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJPES)
- Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports. (DESJEPS)
- Groom Équin
- Mener et Éduquer des Chevaux d'Attelage
- Titre à finalité professionnelle de Moniteur d'équitation, options attelage et équitation Western

Finalisation des travaux de production du tableau DALTE

Le groupe de travail DALTE a pu se réunir en comité de pilotage plénier à deux reprises, les 26 avril ([DALTE 3](#)) et 27 septembre 2022 ([DALTE 4](#)).

Durant cette période, le travail de recensement des activités à partir des référentiels d'activité des certifications existantes s'est poursuivi. À la fin de l'été 2022, les 21 référentiels d'activités ciblés ont été utilisés pour compléter la première version du tableau DALTE. Les certificateurs concernés ont été mobilisés pour la relecture de cette production innovante. Cette première version du tableau DALTE pourra faire l'objet de compléments et de mises à jour au gré des besoins.

L'objectif du recensement atteint, le groupe de travail s'emploie désormais à mettre en œuvre l'analyse des données. EDUTER Ingénierie³, devenu maintenant membre du CEF, contribue à cette réflexion en tant qu'expert sur les questions d'ingénierie des certifications et de relation formation-emploi.

Toujours dans l'objectif qui lui a été fixé d'accompagner les certificateurs vers une écriture cohérente des référentiels de certification, il a été proposé au CEF que le groupe de travail DALTE rende compte de cette première étape de travaux (objet du présent document), en références aux équivalences et passerelles existantes, tout en proposant une méthode pour examiner les éventuelles superpositions entre référentiels. Les manques et absences pourront être étudiés par la suite. Le projet de ce nouveau « livrable » valorisant ce travail, a été soumis au groupe plénier DALTE, puis au CEF, et peut permettre de définir les orientations suivantes de ce dossier.

Une note technique, facilitant la lecture de ce tableau DALTE et le commentant, accessible sur le site de l'IFCE par [ce lien](#), est jointe au présent document. Le tableau lui-même est accessible par ce lien : [Consulter le tableau DALTE \(version au 16 janvier 2023\)](#)

³ EDUTER ingénierie est une des directions de l'Institut Agro Dijon, nouvel EPSCP regroupant plusieurs écoles d'enseignement supérieur agronomique dans lequel a été intégré Agro Sup Dijon. Agro Sup Dijon était initialement membre du CEF ; EDUTER ingénierie lui succède en conséquence.

Présentation des travaux au CEF plénier

La réunion du 11 octobre a notamment consisté à rendre compte collectivement du point d'avancement des travaux (cf. compte rendu du [CEF n° 7](#)). Dans son « rapport d'étonnement », EDUTER Ingénierie, après avoir souligné la qualité du travail fourni et la richesse des échanges mentionne les points suivants :

- le nombre important de certifications de niveau 3 et 4 ;
- la liste de certification conduisant à une même activité ;
- l'hétérogénéité de vocabulaire entre les certificateurs ;
- la taille du document produit.

La pilote du dossier a rappelé qu'au début de la réflexion sur le sujet, en 2019, quatre objectifs avaient été définis :

- rendre compte de la situation de l'offre de certification sous blocs de compétences (réalisé en 2020) ;
- fédérer les acteurs pour harmoniser l'offre de certifications (2021-2022) ;
- envisager des passerelles entre les certifications ;
- faciliter la compréhension du schéma de certification.

Les deux premiers objectifs ont déjà été atteints et ont fait l'objet d'une présentation.

L'idée de fédérer les acteurs pour permettre l'harmonisation des certifications a émané du CEF avec pour la première fois une volonté de parler le même langage et de dresser ensemble un panorama des activités liées au travail avec les équidés. Au total, 21 référentiels d'activités ont fait l'objet d'un référencement au sein d'un tableau à double entrées avec d'une part la certification et, d'autre part, *in fine*, 12 familles d'activité.

Ce travail fait, la pilote du projet a proposé aux membres de poursuivre vers l'objectif n°3. Pour envisager d'établir des passerelles entre les certifications et formations, il convenait au préalable de rendre compte du recensement opéré en élaborant un livrable intermédiaire.

Pour ce faire, un groupe de travail intitulé *DALTE production & méthode* a été envisagé. Une méthode d'analyse ensuite définie, un groupe *DALTE analyse* pourrait s'attacher à analyser le recensement des activités pour déterminer les superpositions puis les manques dans l'offre de certifications. EDUTER Ingénierie maintenant représenté au CEF a accepté d'y participer.

3.5 - Insertion des travaux DALTE dans le calendrier du ministère chargé des Sports.

Le 2 novembre 2022, le chef du bureau des métiers de l'animation et du sport (DS 3B) a adressé un message à la pilote du projet DALTE l'informant que, dans le cadre de la feuille de route relative à l'évolution et à l'architecture des diplômes J&S et notamment de l'intégration des blocs de compétences, un groupe de travail se penchera spécifiquement sur la réingénierie du BP JEPS « activités équestres ».

Il l'a invité à transmettre les résultats des travaux menés à ce jour au cabinet CG conseil qui menait ces réflexions pour le compte de la DS, afin d'engager ces travaux avec les acteurs de la filière en ayant connaissance des approches développées par le CEF.

Un message du même bureau, du 17 novembre, sollicitait l'IFCE (pôle formation professionnelle - PFP) pour participer aux travaux de structuration des diplômes en blocs de compétences et la formulation des compétences des blocs communs à l'ensemble des BPJEPS. Il confirmait qu'une phase plus opérationnelle portant sur trois BPJEPS (animation, multi activités physiques et sportives et activités équestres) retenus comme préfigurateur dans les travaux de réingénierie en blocs de compétences devait débuter en décembre (blocs communs) et en février 2023 (blocs spécifiques).

Échanges avec CG conseil et suites

Le 15 décembre 2022, un échange a eu lieu entre la consultante sénior de CG conseil chargée du dossier, le président du CEF, la pilote du dossier DALTE, la directrice du PFP et un expert du CEF pour présenter les travaux DALTE transmis en novembre. Il a été convenu qu'il devenait très opportun de s'essayer à une répartition des domaines d'activité repérés par le groupe de travail DALTE dans ceux catégorisés par CG conseil (domaines d'activités spécifiques à chaque BP, domaines d'activités communs à plusieurs BP mobilisant des ressources différentes, domaines d'activités communs mobilisant les mêmes ressources).

Il a été convenu avec les membres du COPIL DALTE d'effectuer ce travail en groupe restreint, ce qui a été fait le 16 janvier, puis de le présenter à CG conseil et d'en rendre compte au COPIL DALTE plénier le 3 février.

Le thème des équivalences entre certifications, préoccupation initiale forte du groupe de travail, a été évoqué de nouveau à cette occasion par le président du CEF et débattue par ses membres. Il a indiqué son intention de la rappeler par lettre aux ministres concernés, ce qui a été fait le 8 février 2023 après que son projet ait été porté à la connaissance des membres du groupe DALTE et ait pu faire l'objet d'échange avec certains d'entre eux (dont la CPNE EE et le BDET).

Le 23 février 2023, en réponse, le directeur général de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère en charge de l'Agriculture a confirmé que ses services,

comme ceux de l'Inspection de l'enseignement agricole, avaient bien identifié la nécessité d'une coordination étroite avec le ministère en charge des Sports afin de répondre au besoin exprimé par les professionnels de disposer de doubles qualifications, nécessaires à la pluriactivité et qu'il prévoyait de le rencontrer à ce sujet.

Il a rappelé que des échanges interservices avaient été engagés antérieurement et qu'il prévoyait de s'entretenir prochainement de ce sujet avec la directrice des sports.

[Nota : la ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques a également répondu par lettre du 16 mars 2023. Ces réponses sont incluses dans les documents de séances pour la réunion du CEF des 5 et 6 avril 2023, accessibles par le lien suivant, [documents de séance](#), p. 20 et 21).

IV - Bilan provisoire et suites éventuelles des travaux.

Ce calendrier de travaux DALTE, avant les premières réunions techniques portant sur la rénovation menée par la DS, a pleinement respecté le positionnement du CEF, propositions en amont du travail des certificateurs en matière de définition des blocs de compétences. L'avenir dira s'il aura été utile (on notera que le projet de référentiel proposé par CG Conseil à l'issue du groupe de travail animé par la DS le 15 février, dans la perspective de celui du 15 mars, a tenu compte des travaux DALTE).

Dans l'immédiat, le président du CEF suggère d'attendre les résultats de son appropriation par la DS, qui seront normalement connues fin mars 2023, pour demeurer disponible à une éventuelle sollicitation complémentaire de sa part.

Il sera alors envisageable de donner suite à la poursuite des objectifs indiqués lors du CEF plénier du 11 octobre (*cf. supra*), dans le cadre d'un groupe de travail qui pourrait s'intituler *DALTE analyse*.

&&&&